



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
SÉANCE DU 26 MARS 2024**

Date de la convocation et de son affichage :

14 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni en mairie salle du conseil sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre MEUR, Président.

Effectif légal du Conseil d'administration :	<b>13</b>	Présents :	<b>09</b>
Nombre d'Administrateurs en exercice :	<b>13</b>	Votants :	<b>09</b>

**Présents :**

Jean-Pierre MEUR, Président, Marie-Claude KARNAY, Robert ARNOULD-LAURENT, Patrick BOURILLON, Evelyne CHARCOUCHET, Eliane CIRET, Eric FAIVRE, Catherine JOUAN, Dolores LOPES

**Absents excusés**

Jacky FILOCHE, Anne-Claire LOUER, Nicole LEBON, Julien ROCHA

**Secrétaire de séance**

Eliane CIRET

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

# DÉLIBÉRATION

## N° 2024-01/01

### Débat d'orientation budgétaire 2024 : Présentation et vote du rapport

Sur le rapport de Monsieur le Président,

**CONSIDÉRANT** que, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientation budgétaire doit désormais faire l'objet d'un rapport dont le contenu, les modalités de publication et de transmission sont définis à l'article D.2312-3,

**VU** l'article L.2312-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire,

**VU** l'ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

**VU** l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 relative à la continuité de la contribution à l'effort de réduction du déficit public et de la maîtrise de la dépense publique,

**VU** le règlement intérieur du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

**VU** le rapport d'orientation budgétaire présenté,

Le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**PREND ACTE** de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires,

**ATTESTE** de la présentation du rapport d'orientation budgétaire correspondant, annexé à la délibération,

**PRECISE** que le rapport d'orientation budgétaire sera mis à disposition du public dans les conditions réglementaires.

Certifié exécutoire

Transmission en Préfecture le :	
Publication le :	

Jean-Pierre MEUR  
Le Président,



Fait à LA VILLE DU BOIS, le 27 mars 2024

## Rapport Orientation budgétaire 2023

« L'article 107 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux. Par la loi ces dispositions s'appliquent également aux CCAS des communes de 3 500 habitants et plus. Désormais, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui est porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget. L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ».

Accueillir, instruire, accompagner, coordonner, telles sont les grandes missions dévolues au CCAS, une organisation basée sur la proximité, l'écoute et la complémentarité.

### I ACTIONS EN PARTENARIAT AVEC LES SERVICES MUNICIPAUX ET LES INTERVENANTS EXTERIEURS

- Les assistantes sociales en direction des familles et des jeunes
- La mission locale et les éducateurs de la Prévention spécialisée pour les jeunes
- Les services départementaux d'aide sociale, du logement
- Le service NOA pour les seniors (maintien à domicile)
- Les associations caritatives pour l'accompagnement et l'aide alimentaire – secours populaire – carrefour des solidarités
- Les associations de seniors pour rompre l'isolement
- Permanence juridique : conseil juridique Nouvelles Voies

### II AIDES – BUDGET

Aides	2022	2023
interventions sociales pour handicapés	0	0
aides scolaires (cantines/CL/ED)	1 286,91	687,17
participation séjour (clas. Transplantée)	0	237,00
aides aux jeunes	0	0
divers crèche	0	600,00
secours d'urgence	191,06	104,52
participation EDF-GDF	998,04	168,88
participation eau	0	150,00
loyers impayés – nuitées hôtel	768,00	1 530,30
tickets service alimentation	1 853,74	1 853,74
divers aides aux majeurs	1 897,32	640,40
divers aides aux anciens	0	0
<b>Total</b>	<b>6 995,07</b>	<b>5 972,01</b>

### III LE LOGEMENT

- Instruction des demandes de logements
- Préparation des commissions logements
- Contacts avec la Préfecture, les bailleurs sociaux,
- Aide à la recherche de logement sur le secteur privé, contacts avec les agences, les bailleurs privés,

#### Attributions sur 2023

Essonne habitat            1 T2  4 T3  
Logirep                      2 T2  2 T4  
Sequens                      1 T2

#### **IV LES SENIORS**

##### **1) PLATEAUX-REPAS**

PLATEAUX REPAS	2022	2023
Nbre plateaux	3 452	3904

**TELEASSISTANCE** : 2023 66 personnes équipées  
10 nouvelles personnes / 7 résiliations

##### **2) ACTIVITES POUR LES SENIORS**

- Colis des anciens : 163 colis simple - 99 colis couple
- Action de prévention : Arnaques sur Internet / sécurisation des achats / Démarchages à domicile abus de faiblesse Vols à la fausse qualité
- Thé dansant : une cinquantaine de personnes
- Transport des seniors - zone Nord et zone sud : inscriptions au CCAS, 8 personnes/journée
- Service NOA : participation aux réunions de synthèse avec l'ensemble des partenaires concernés autour de situations particulières complexes

*Le service NOA (Nord-Ouest Autonomie) assure l'accompagnement au domicile des personnes âgées, famille et entourage, de la prévention à la situation la plus complexe. Nord-Ouest.*

*Le service NOA est géographiquement réparti entre les communes de Ballainvilliers, Massy et Limours et il soutient les professionnels du territoire. L'équipe anime des réunions de coordination, des échanges territoriaux et permet de favoriser le « bien vieillir chez soi » comme le maintien à domicile des personnes de plus 60 ans.*

*Noa répond aux nouveaux enjeux liés au vieillissement de la population et aux priorités définies par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Département, les caisses de retraite et les communes, les actions sont en développement constant au service de la population, avec leur soutien financier.*

#### **V PREVENTION**

Canicule : 31 personnes inscrites

**I' ACTIONS EN PARTENARIAT AVEC LES SERVICES MUNICIPAUX ET LES INTERVENANTS EXTERIEURS**

**Reconduction des actions**

- Les assistantes sociales en direction des familles et des jeunes
- La mission locale
- Les services départementaux d'aide sociale, du logement
- Le service NOA pour les seniors (maintien à domicile)
- Les associations caritatives pour l'accompagnement et l'aide alimentaire - secours populaire - carrefour des solidarités
- Les associations de seniors pour rompre l'isolement
- Permanence juridique : conseil juridique Nouvelles Voies

**II AIDES - BUDGET**

Comme les années précédentes, les actions proposées en 2024 viseront les personnes âgées, les familles en difficulté.

- maintenir les actions mises en œuvre
- maintenir les enveloppes budgétaires
- achat d'une prestation de service : mise à disposition d'un éducateur en prévention spécialisée
- achat d'un véhicule de transport de personnes

**III LE LOGEMENT**

- poursuivre le partenariat avec les bailleurs sociaux
- attribution des logements

**IV LES SENIORS**

**1) PORTAGE DE REPAS - ACCOMPAGNEMENTS**

Les missions du CCAS : orienter, informer les familles et proposer des services adaptés en termes de sécurité, d'alimentation et d'aides à domicile aux personnes ayant le souhait de rester chez elles.

- faciliter le soutien à domicile et combattre l'isolement
- maintien de l'enveloppe budgétaire des prestations d'aide à domicile
- poursuivre les accompagnements et visites à domicile

**2) ACTIVITES POUR LES SENIORS**

Les moments de convivialité, de rencontres, de divertissement sont toujours très appréciés par nos seniors. L'objectif est d'offrir des distractions qui répondent à leurs attentes.

- Thé dansant - semaine Bleue
- Colis ou repas des vœux pour les personnes imposables
- Colis et repas des vœux pour les personnes non imposables
- Service NOA : maintien des activités – participation aux formations

**V PREVENTION**

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public communal, il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privés.

- Prévention des difficultés matérielles, vigilance pour tous les problèmes d'impayés et assurer le meilleur suivi possible
- Prévention générale en partenariat avec les services municipaux